



Compte-rendu du CSAsd « carte scolaire » du 2 septembre 2025

Présents : L'IA-DASEN, le SG, l'IA-adjoint, la directrice de cabinet, 4 agents administratifs ; 4 représentants FSU, 3 représentants UNSA éducation, 2 représentants FO.

Lecture des déclarations liminaires de chaque organisation syndicale :

un constat commun : la situation de contrainte budgétaire que veulent nous faire subir Macron / Bayrou est inacceptable face aux enjeux de l'École. Il faut nous mobiliser dans les jours à venir (10 septembre / 18 septembre)

La DASEN ne répond qu'aux éléments sur les Landes : on sait que démographie est à la baisse, on travaille pour une équité territoriale. C'est avec les collectivités qu'on trouvera des solutions. Le dialogue social important pour faire au mieux de ce que l'on peut faire ensemble. Dans les jours à venir, on verra, on fera en fonction des situations.

Carte scolaire : M Dinelli

Ecole Maternelle du Beillet a continué à monter : 29,75

RPI Bias mezos : 25,2

Ecole de Seignosse en baisse : 24,79

Ecole Marie curie St paul les Dax : dispositif UEEA , 25,86

ressource 1,29 ETP après CDEN + 0,5 Canopé

L'ensemble des postes Canopé devaient être rendu à la rentrée 2026, Canopé devient un opérateur de formation. L'agent sur le 0,5 a participé au mouvement, le poste est vacant.

La DSDEN prend 0,5 sur 4,5 remplaçants. Ainsi, **ouverture de classe au Beillet maternelle et classe provisoire à marie Curie St paul les Dax**. 2 grosses cohortes de CM1 CM2. Donc ouverture pour un an.

DONC 2 TR vont être mobilisés ...

RPI Bias Mezos : on reste attentif, haut depuis 2 ans, si élèves supplémentaires dans l'année, on peut réfléchir l'organisation du RPI.

FO deux écoles mais 3 sites, triple niveau à 24. C'est compliqué !

Sanchez peut envisager des contractuels pour ajuster.

Vote : Contre (2 FO) ; abstention (4 FSU, 3 UNSA)

Questions diverses : voir le document joint

Vote électronique pour les **élections de parents d'élèves** : si ça se met en place c'est aux communes de payer un opérateur (rgpd etc)

AESH : le décret imposant les heures payées par l'Éducation Nationale, d'accompagnement des élèves sur la pause méridienne a été abrogé en juin 2025. Que fait-on ? Réponse du SG : on attend les directives nationales. On répartit les heures.